Cegid HR

Egalité Femmes/Hommes

VALFRANCE SCA - Regroupement par UES 15/02/2023 17:18

cegid





Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Rapport

Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Chère Cliente, Cher Client,

Vous trouverez, ci-dessous, votre Index Egalité Femmes/Hommes, calculé à partir des données transmises. Ce rapport comprend les 4 indicateurs et l'Index

Les 4 indicateurs :

- Ecart de rémunération entre H/F par âge et CSP (40 points)
- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre H/F (35 points)
- % des salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congés maternité (15 points)
- Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 points)

L'index sera égal à la somme des résultats des 4 indicateurs

Ces éléments vous serviront à communiquer auprès de votre CSE, à publier l'Index sur votre site Internet et à renseigner les informations demandées par les Services du Ministère du Travail (la DIRECCTE).

Périmètre retenu pour le calcul des indicateurs :

- Raison sociale de l'entreprise : VALFRANCE SCA Regroupement par UES
- Numéro SIREN de l'entreprise : 775629033
- La période de référence pour le calcul des indicateurs : du 01/01/2022 au 31/12/2022
- L'effectif (nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs) : 163

Cegid vous remercie de votre confiance

Cegid HR Egalité Femmes/Hommes



1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents : 1

Seuil de pertinence associé : 5%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération	nombre de salariés		validité du groupe	effectifs valides (groupes pris	écart pondéré
		femmes	hommes	moyenne	femmes	hommes	(1=oui,0=non)	en compte)	
	moins de 30 ans	29918	28226	-6 %	5	10	1	15	-0.19 %
Techniciens et agents de maîtrise	de 30 à 39 ans	33186	31209	-6.3 %	3	14	1	17	-0.29 %
recliniciens et agents de maitinse	de 40 à 49 ans	36665	31984	-14.6 %	9	12	1	21	-2.63 %
	50 ans et plus	33098	31796	-4.1 %	4	20	1	24	0 %
ensemble des salariés					21	56		77	-3.11 %

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.
indicateur d'écart de rémunération (%) :	3.1	Un écart de rémunération est constaté en faveur des femmes.
note obtenue sur 40 :	36	

Cegid HR Egalité Femmes/Hommes



2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Période d'exploitation de l'indicateur : du 01/01/2022 au 31/12/2022

indicateur calculable (1=oui, 0=non):

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux	nombre		
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	d adgineritation	d'augmentation	salariés		
	ensemble des salariés	19	35	33	130	57.6 %	26.9 %	-30.7 %	30.7 %	10.1	

1 II y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :

note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :

note obtenue sur 35 :

0